

Notre Dame d'Oé

# PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Déclaration de projet valant mise en  
compatibilité du PLU n°2

## 1.3 Rapport de présentation

Notice environnementale



**Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil métropolitain du**



Département de l'Indre et Loire



**atu.**  
Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

3 cour du 56, avenue Marcel Dassault  
BP 601 - 37206 Tours cedex 3  
Téléphone : 02 47 71 70 70  
Télécopie : 02 47 71 97 35  
Courriel : atu@atu37.org  
www.atu37.org



## PREAMBULE

Dans le cadre du projet d'extension de l'EHPAD Les Jardins d'Iroise à Notre Dame d'Oé, l'agence d'architecture BYAA ARCHITECTES, pour le compte des Jardins d'Iroise, a sollicité ELAN afin de l'accompagner sur le volet biodiversité dans la réalisation de la demande de modification du PLU.

## Rappel du contexte

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un outil de planification, amené à évoluer afin de s'adapter aux mutations diverses qui s'imposent ou sont voulues par la commune.

Il existe ainsi diverses procédures (révision, modification, modification simplifiée, déclaration de projet, mise à jour) pour gérer et prendre en compte les nécessaires adaptations ou corrections dans l'occupation ou l'utilisation des sols admises au sein du territoire communal.

Dans le cas présent, il est nécessaire de faire évoluer le zonage et la limite d'une parcelle pour permettre l'extension de l'EHPAD Les jardins d'Iroise d'Oé.

L'établissement se situe sur la parcelle cadastrale AM282 en zone U, aussi appelée « zone urbaine ». Le projet d'extension concerne la parcelle cadastrale AM286, en limite sud, situé en zone A aussi appelée « zone agricole ».



Figure 1 : Cadastre de l'EHPAD en zone U, AM282

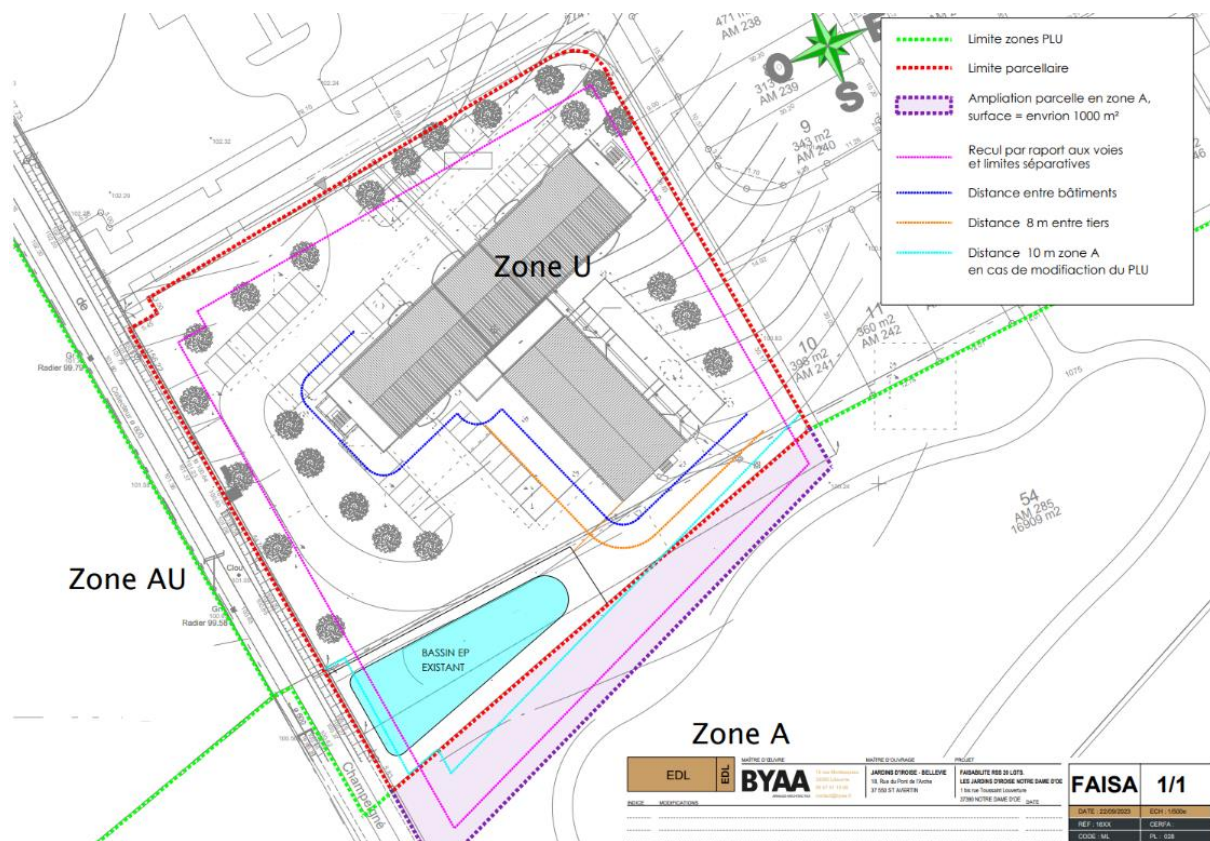


Figure 2 : Plan masse de l’établissement actuel (contour rouge) et localisation de la parcelle en zone A (surface en violet) concernée par le projet d’extension

### 1. Situation du projet au regard du SCoT de l’agglomération tourangelle

Le site fait partie du SCoT de l’agglomération de Tours approuvé le 27/09/2013 et dont la révision a été prescrite le 24/03/2017.

Cette situation soumet la réalisation du projet à un certain nombre d’obligations et de précautions inscrites dans le Document d’Orientations et d’Objectifs (DOO).

#### Rappel des éléments de diagnostic du SCOT

Le territoire affiche une richesse importante en termes de biodiversité et de paysages identitaires. La structure de la trame verte et bleue couvre près de 40% du territoire, le SCoT a pour ambition de protéger les diverses composantes, que ce soit des espaces forestiers, des espaces naturels ouverts, des sites agricoles ou des espaces qui accompagnent le réseau hydrographique. La hiérarchie établie lors du diagnostic permet d’instituer des protections différenciées selon la richesse en biodiversité et/ou la fragilité des différents milieux.

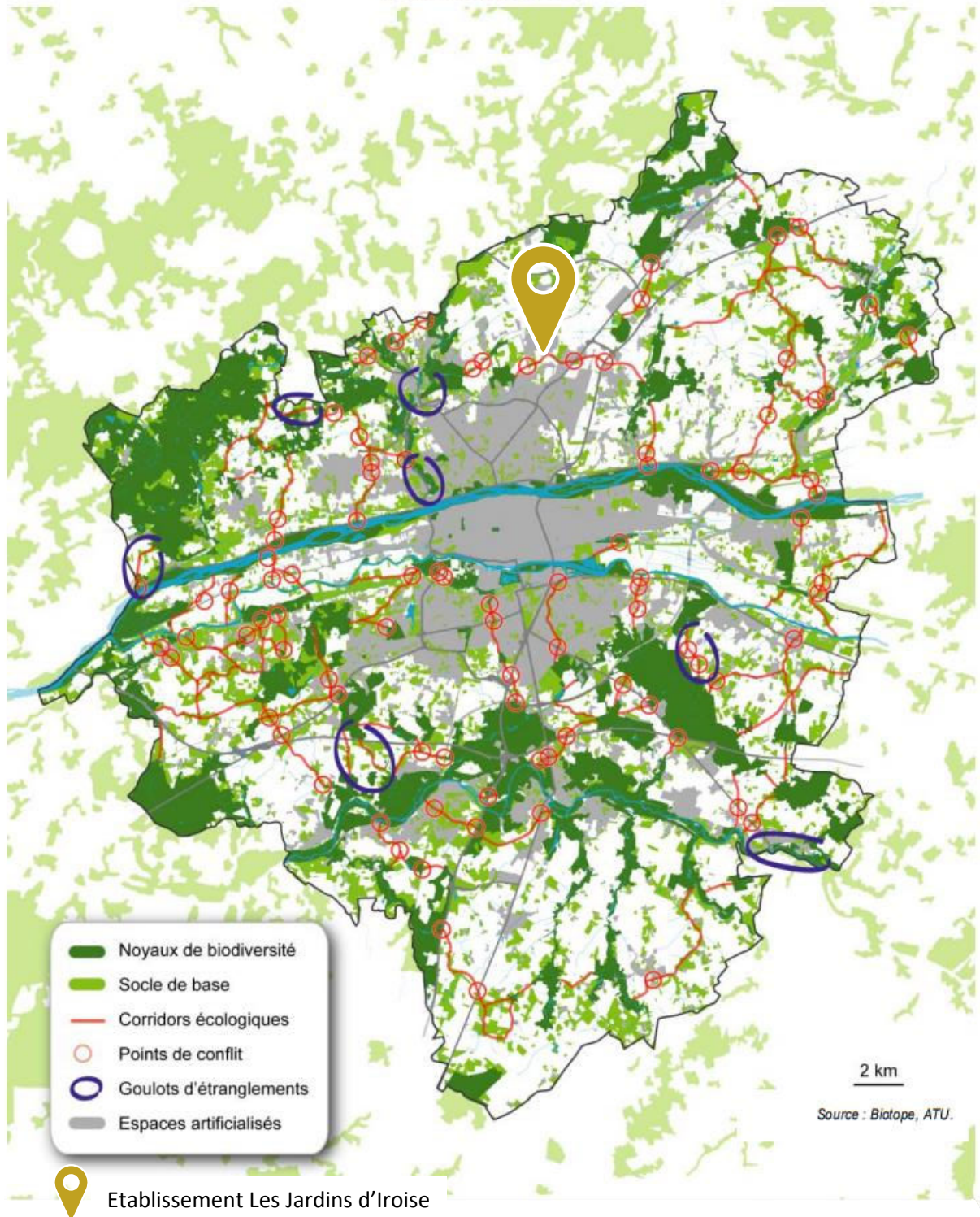
L’état initial de l’environnement a mis en évidence que l’agglomération disposait d’une nature riche : l’eau, les milieux humides, la forêt, les milieux ouverts (prairies par exemple) couvrent environ 30 600 hectares, soit près de 40% de la superficie du SCoT.

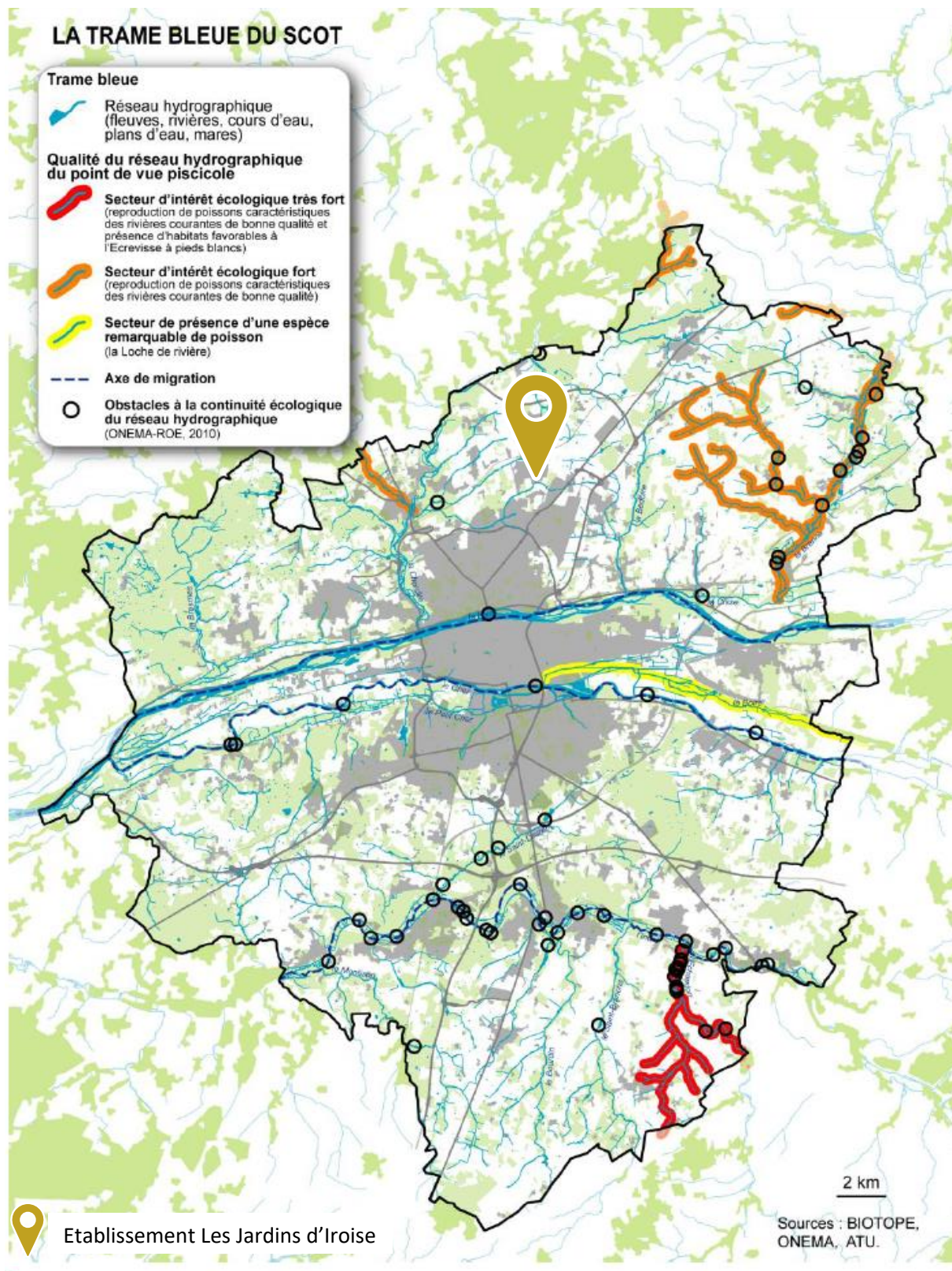
Ce patrimoine écologique a connu par le passé une altération rapide, du fait notamment d’une consommation d’espace insuffisamment maîtrisée, par l’insertion des grandes infrastructures qui ont

morcelé le territoire, mais également par la tendance au développement d'une agriculture intensive sur les plateaux.

Le SCoT positionne donc le respect de cette trame verte et bleue au cœur du projet de développement.

**TRAME VERTE DU SCOT**





En conséquence, le SCOT prévoit de mettre en place des protections et des actions préventives adaptées et graduées en fonction de la sensibilité des milieux. En particulier, il identifie les noyaux de biodiversité qui constituent le patrimoine naturel exceptionnel. La cartographie de la trame verte et

bleue ci-dessus montre que ces derniers sont majoritairement positionnés à l'Ouest et au Sud de l'agglomération.

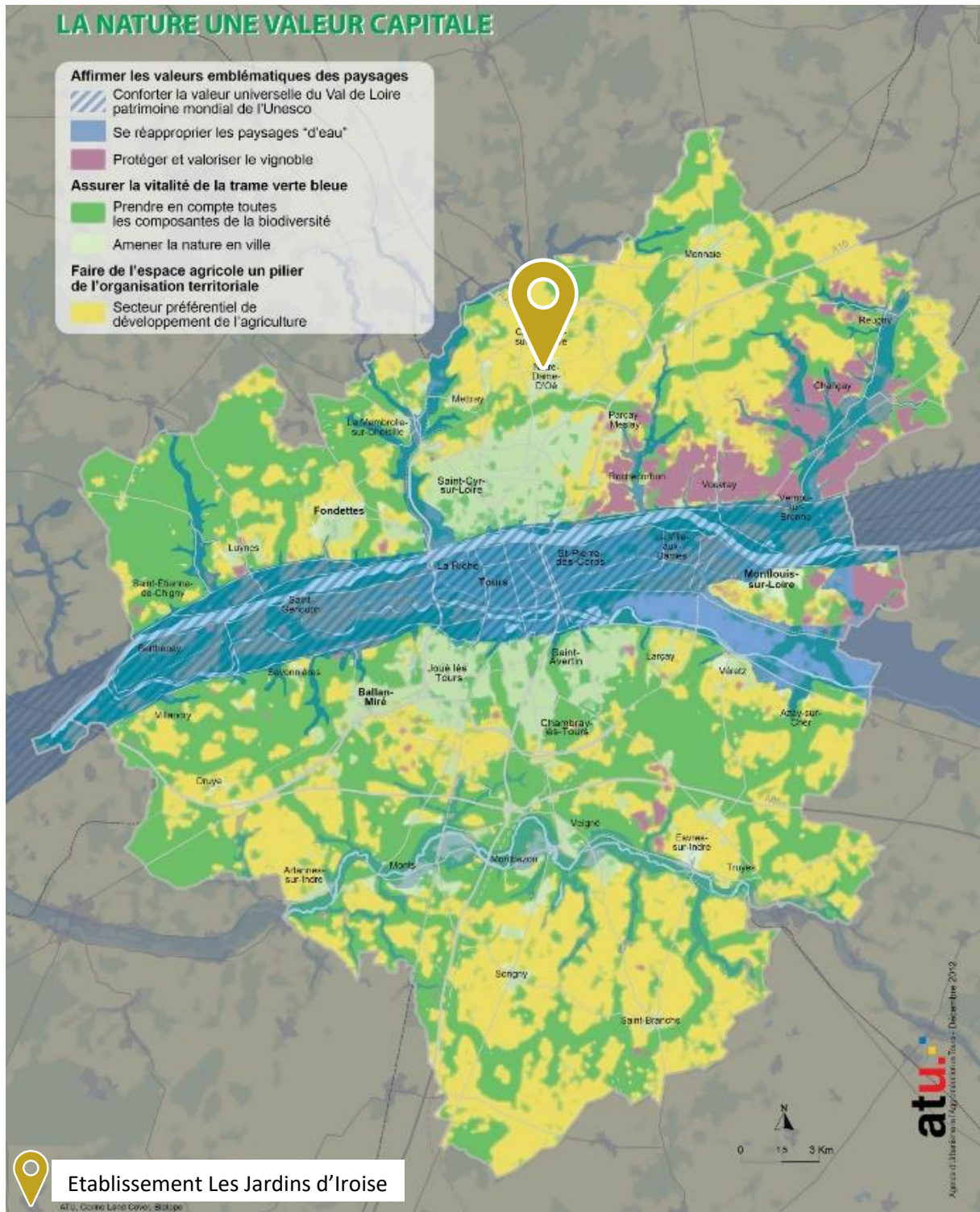
### Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) est la traduction concrète du projet de territoire écrit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il constitue à la fois le règlement du SCoT dont les prescriptions s'appliqueront dans un rapport de compatibilité aux documents dits de rang inférieur et un cadre commun de références, de méthodes et d'actions permettant de concourir à la mise en œuvre des orientations du SCoT.

Le DOO précise que les réservoirs ou noyaux de biodiversité, l'urbanisation sera interdite sauf :

- s'il s'agit d'une parcelle agricole et que la construction est nécessaire à la pérennité de l'activité agricole (ex. hangar pour protéger les animaux en pâture) ;
- si le projet permet une meilleure connaissance des milieux naturels (ex. site d'interprétation de la nature) ;
- si le développement communal est fortement contraint par son environnement et que le site renforce la centralité de la commune. Dans ce cas, la nécessité d'investir un territoire précieux en termes de biodiversité devra être justifiée par le croisement des enjeux urbains et agro naturels ;
- s'il s'agit d'un projet assurant la pérennité d'une activité économique présente sur le site.

Dans tous les cas d'incidences négatives sur un noyau de biodiversité, un volet faune/flore devra être intégré aux études avant la validation du projet (dans l'élaboration des PLU ou opérations d'aménagement) et des mesures compensatoires devront être proposées.



Afin de maintenir le potentiel de déplacement des espèces et de favoriser ainsi la diversité des milieux et le mélange génétique au sein d'une même espèce, le SCoT demande aux documents d'urbanisme locaux :

- d'éviter la fragmentation de corridors écologiques et de prévoir des aménagements appropriés pour toute infrastructure nouvelle perturbant le bon fonctionnement de corridors existants (passage à faune, crapauduc) ;

- de maîtriser les formes urbaines et d'éviter le mitage sur l'ensemble du territoire de façon à permettre le déplacement de la faune en milieu rural et en milieu urbain ;
- de porter à connaissance dans les PLU, les "goulots d'étranglements" (espaces de superposition de plusieurs corridors écologiques) et de veiller à ce que des projets ne viennent pas perturber leur fonctionnement ;
- de prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires à la remise en état des continuités écologiques.

Porter une attention particulière aux espaces de "nature ordinaire" classé en A ou N souvent. En milieu urbain ou dans la continuité de l'empreinte urbaine, ils pourront être autorisés à l'urbanisation :

- si le projet renforce la cohérence et/ou la centralité du bourg, ce sera au PLU d'en faire la démonstration ;
- si la localisation du site apporte une plus-value à un projet d'intérêt général (ex. implantation d'un équipement).

Dans tous les cas, les projets devront prendre en compte les éléments qui favorisent la biodiversité du site et pourront faire l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

La carte ci-dessous montre la trame verte et bleue à l'échelle de la commune de Notre-Dame-D'Oé.

**Un corridor écologique (à renforcer) constitué notamment d'une annexe hydraulique (type fossé) dont les berges ne sont plus végétalisées (tronçon entre l'avenue de Champeigné et l'avenue de la Coquinière) s'étend au sud de l'établissement. On note également la présence de secteurs agricoles à enjeu fort en limite ouest et sud. Le site du projet quant à lui n'est concerné par aucun élément à enjeu ou zone d'intérêt.**

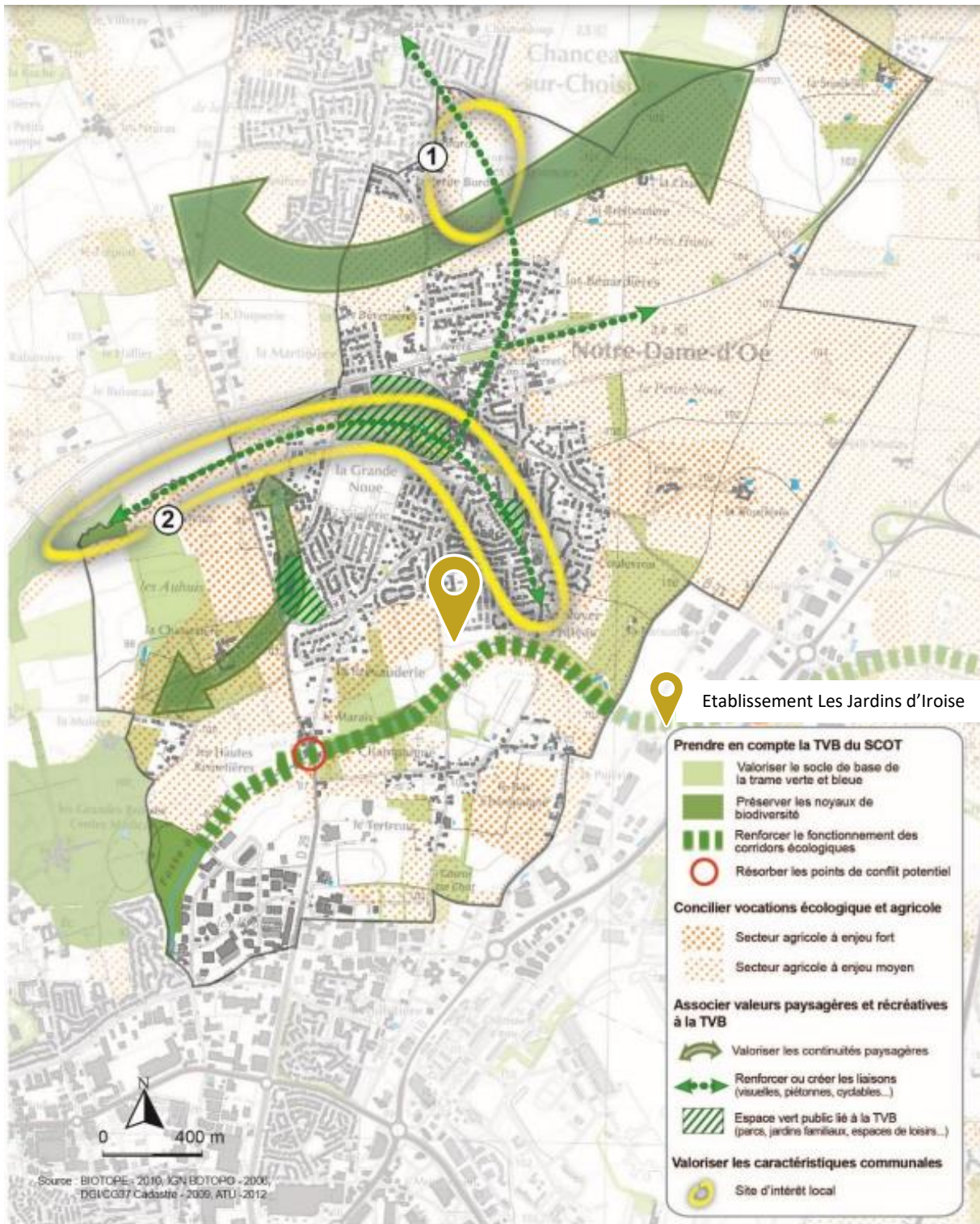
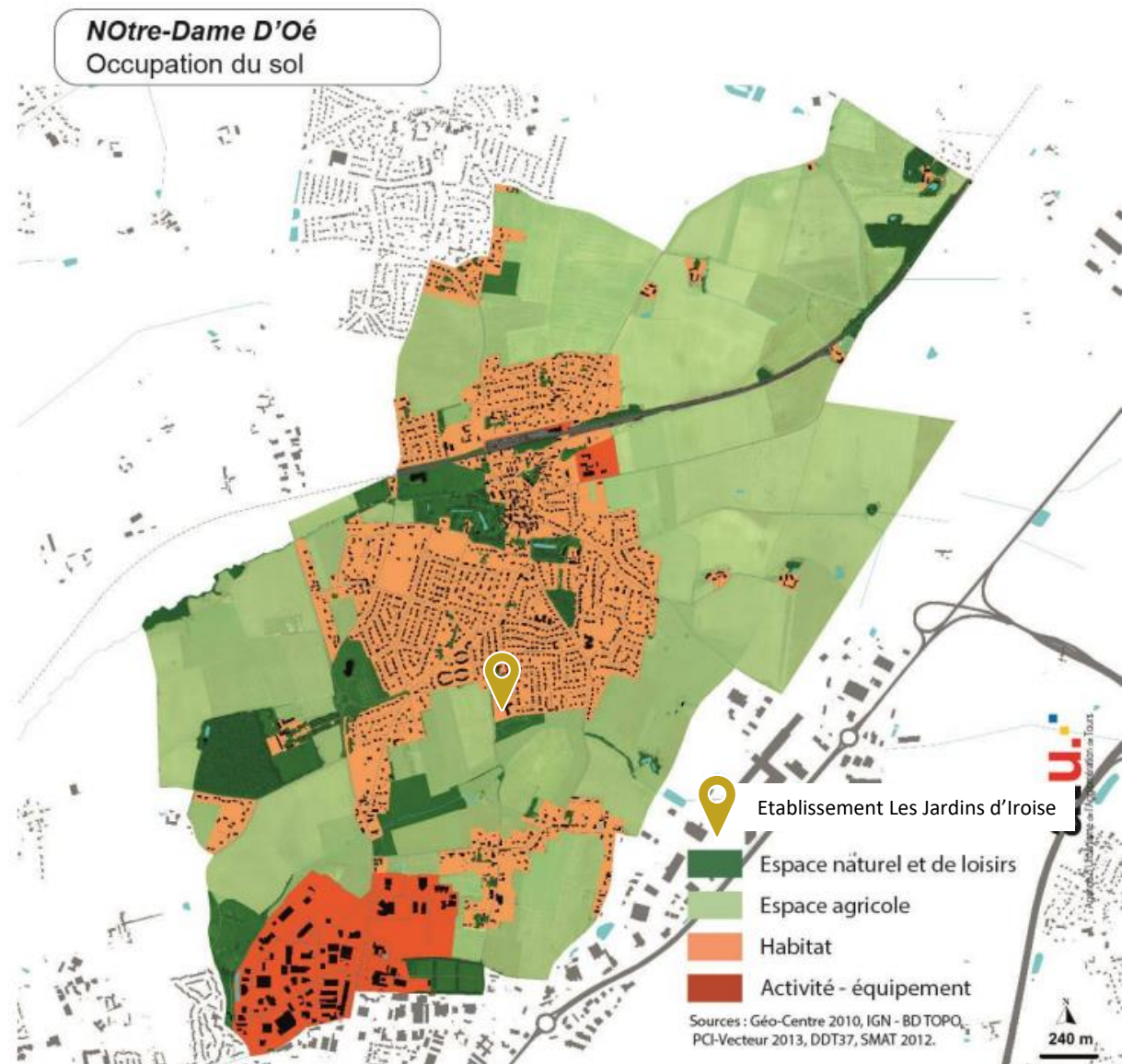


Figure 3 : Trame verte et bleue du SCOT sur Notre Dame d'Oé

## 2. Le contexte environnemental et paysager

La commune est située sur le plateau nord de l'agglomération tourangelle. La ville est assez dense avec un bourg central puis autour une majorité de terre agricole. On notera la présence d'un cours d'eau et de trois zones humides répertoriées et à préserver. Sa position en continuité urbaine de Tours Nord et sa bonne desserte par les infrastructures participent fortement à l'attractivité de ce territoire qui est soumis à une pression urbaine importante.



### La géologie communale

Le relief communal est composé d'un ensemble : le plateau de la gâtine tourangelle dont l'altitude varie entre 90 et 105 mètres. Un vallonnement à peine perceptible apparaît à la "Coulée du Marais" au Sud et près du ruisseau de la Perrée (affluent de La Choisille) au Nord-Ouest. Le paysage ne présente pas de caractère remarquable. Il est constitué de paysages d'openfield en lien avec une agriculture céréalière très affirmée. Les franges urbaines sont très marquées.

## L'environnement et la biodiversité

Notre-Dame-d'Oé se situe dans un secteur de l'agglomération très peu boisé, dominé par un paysage de plateau occupé par de la grande culture et ne présentant pas une réelle richesse en termes de biodiversité. La trame verte et bleue est extrêmement réduite ; en témoigne la très faible part de noyau de biodiversité sur la commune (environ 1%). Toutefois, 3 secteurs au Sud-Ouest de la commune ont été identifiés comme zones humides de plus de 1 hectare lors de l'inventaire mené en 2006 par la DDAF et le Conseil général : la vallée du ruisseau de la Perrée, la Fosse à la Boîte et le Marais. Ces zones humides sont d'autant plus précieuses qu'elles constituent l'une des seules richesses en termes de milieux naturels de cette partie Nord de l'agglomération.

Ces zones humides sont le support d'un corridor écologique pour les espèces inféodées à ce type de milieu, permettant de connecter certains milieux humides du plateau à la Choisille. Les voies routières, la RD29 notamment, viennent cependant perturber le déplacement des espèces.



Figure 4 : Vue de la D29 vers les champs et le ruisseau de la Perrée (google maps)



La coulée verte du ruisseau de la Perrée

Figure 5 : Coulée verte de la vallée du ruisseau de la Perrée (PLU)

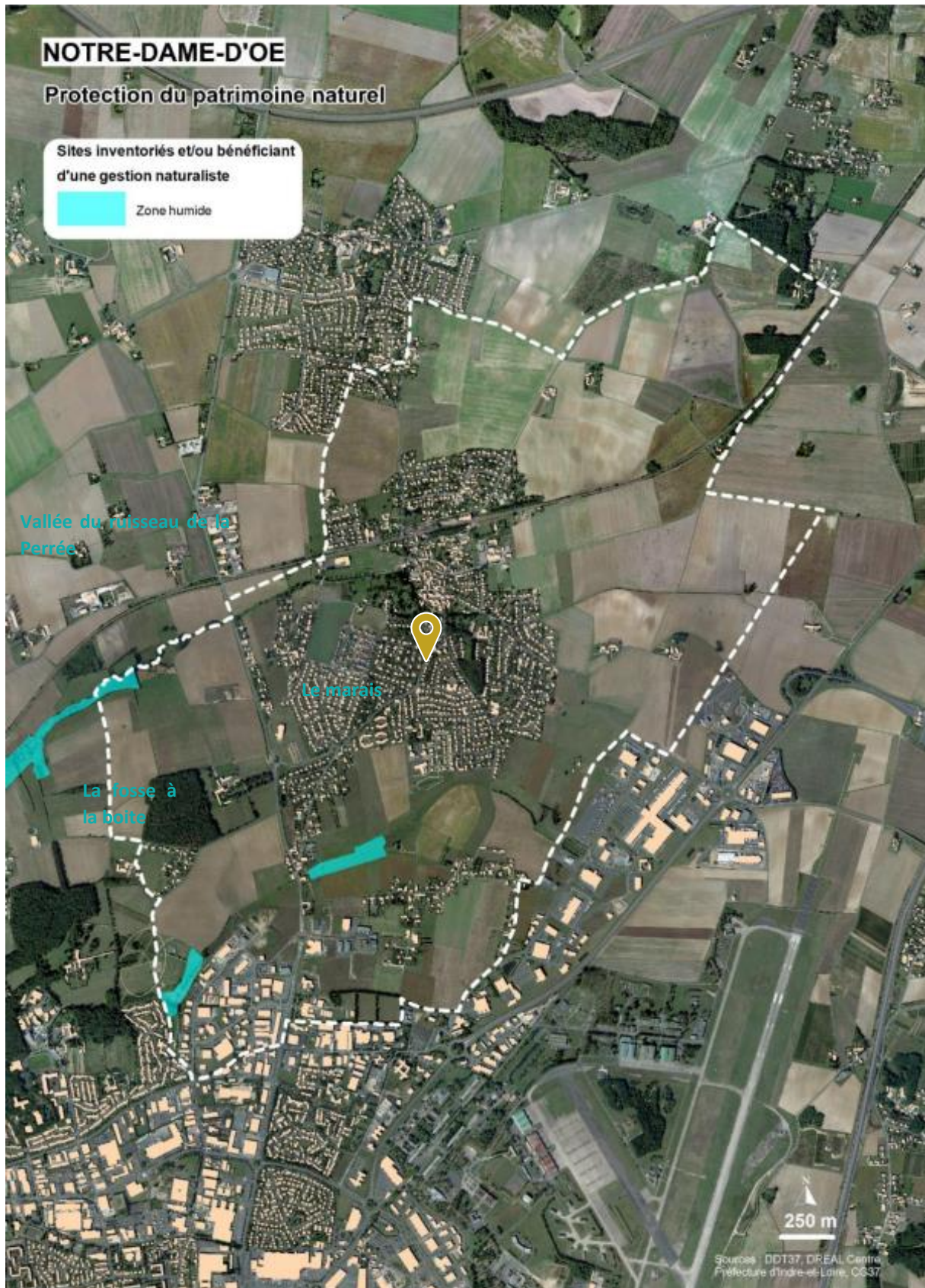


Figure 6 : Zones humides sur la commune de Notre-Dame-d'Oé

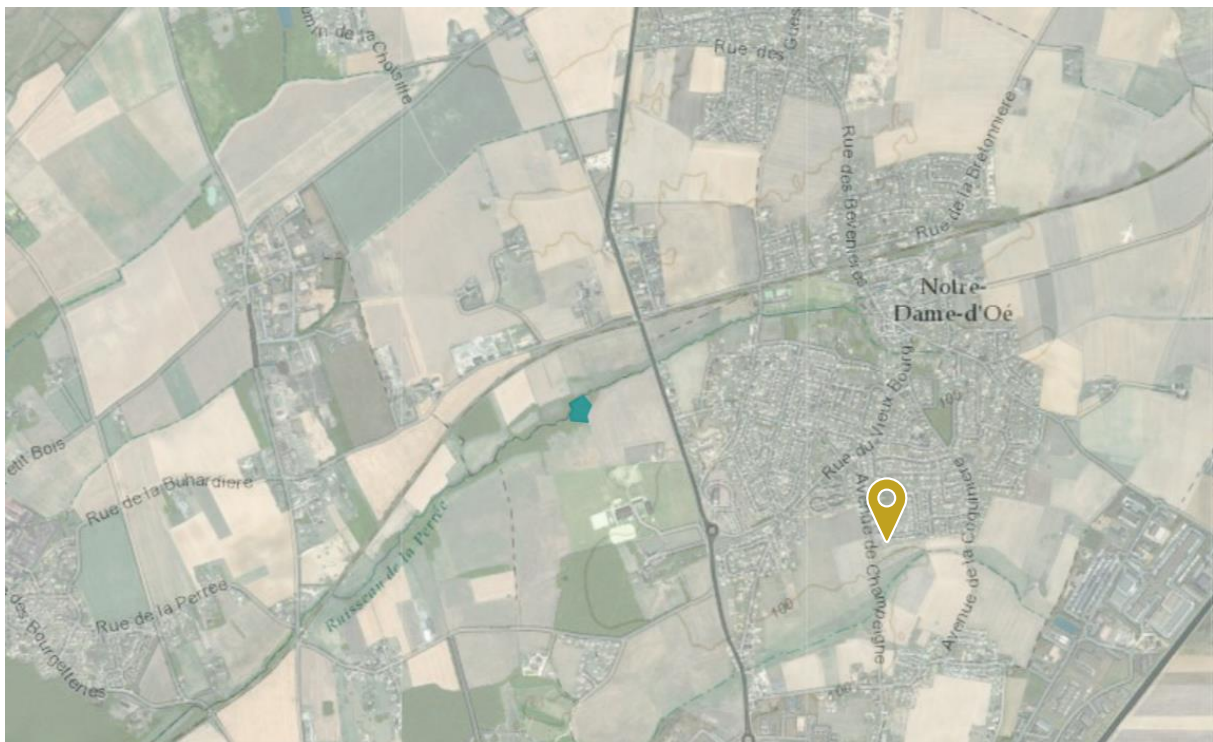
Le réseau hydrographique est peu développé. Il se limite au ruisseau de la Perrée, affluent de la Choisille, qui prend naissance près du bourg et à un affluent temporaire de la Petite Gironde qui alimentait le Marais. Quelques mares et bassins ponctuent le plateau : Mazières, la Bretonnière, la Soudelle, la Petite Noue, la Bourlerie, la Chassetière, etc. De rares espaces boisés viennent diversifier le paysage communal : parc du château de la Chassetière, celui de la Soudelle en limite de Parçay-Meslay, et quelques petits boisements au sein du tissu urbain : coulée verte le long du ruisseau de la Perrée, boisement de robiniers près de la gare. Au Sud-Ouest de la commune, en limite avec Mettray, se trouve une partie du parc de la Cousinerie (20 hectares) géré par la ville de Tours.

### Espaces naturels et zonage de protection

L'espace naturel à intérêt écologique le plus proche, abritant la biodiversité patrimoniale, est situé à plus d'un kilomètre du site de projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type I « Prairie humide de l'Aloyau – 240031570 ».

*Une **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** se définit par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. L'ensemble de ces secteurs constitue ainsi l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs.*

*Les ZNIEFF de type I sont des secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel.*



Il s'agit d'une prairie humide de moins d'un hectare, rattachée au groupement phytosociologique *Bromion racemosi*. On trouve six espèces végétales déterminantes de ZNIEFF dont deux sont protégées au niveau régional. On peut citer la Gesse de Pannonie (*Lathyrus pannonicus*), espèce rarissime dans le département de l'Indre-et-Loire et une grande partie de la région où elle n'est vraiment répandue

que dans le Cher. La zone abrite aussi l'Ophioglosse vulgaire (*Ophioglossum vulgatum*), petite fougère protégée au niveau régional que l'on ne trouve que dans trois communes de l'Indre-et-Loire.

**Aucun espace protégé (protection réglementaire, contractuelle, par la maîtrise foncière ou au titre de conventions) n’est présent dans un rayon de 5 km.**

A plus de 5 km on peut noter la présence de ZNIEFF et d’un site Natura 2000 au titre des habitats. Ci-dessous, un tableau listant ces espaces :

Type	Nom	Description	Distance au projet
ZNIEFF I	Bois de champ grimont et de la gagnerie - 240009661	Il s'agit de deux parties d'une Chênaie sessiliflore-charmaie. Très rare dans le contexte péri-urbain.	3,8 km
ZNIEFF I	Ilots et grèves à sternes de l'agglomération tourangelle - 00000839 et 240009700	Zone polynucléaire regroupant trois ensembles d'îlots et de grèves de la Loire. Cette zone accueille 70% de la population de Sternes d'Indre-et-Loire. Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS) et de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)	5,3 km
ZNIEFF II	Loire Tourangelle - 240031295	Cours d'eau relativement rectiligne mais aussi par la présence d'îles et grèves d'étendue variable et pour certaines relativement mouvantes. Soumises au marnage du niveau de l'eau, elles offrent des espaces plus ou moins végétalisés aux diverses espèces typiques : sternes et mouettes, oiseaux migrateurs. La fonction de corridor écologique est forte (poissons, oiseaux, plantes).	5,3 km
N2000 - Habitat	La Loire de Candes Saint Martin à Mosnes - FR2400548	La Loire est associée à des forêts alluviales et à l'ormie et apparition de vastes pelouses sur sables décalcifiés des bras annexes (boires) et de mares à l'aval de Cinq-Mars-La-Pile.	5,3 km
N2000 - Oiseaux	Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire - FR2410012	Présence de colonies nicheuses de Sternes naine et pierregarin et de Mouette mélanocéphale. Reproduction du Bihoreau gris. Reproduction également de l'Aigrette garzette, de la Bondrée apivore, du Milan noir, du Martin-pêcheur, du Pic noir, de la Pie-grièche écorcheur. Colonies importantes de Mouettes rieuses et d'Hirondelles de rivage. Le site présente aussi un intérêt en période migratoire.	5,3 km

**Enfin aucun Espace Naturel Sensible (ENS) ou d’Espace Boisé Classé (EBC) ne sont présents dans les environs ou en sein de la commune Notre dame d’Oé.**

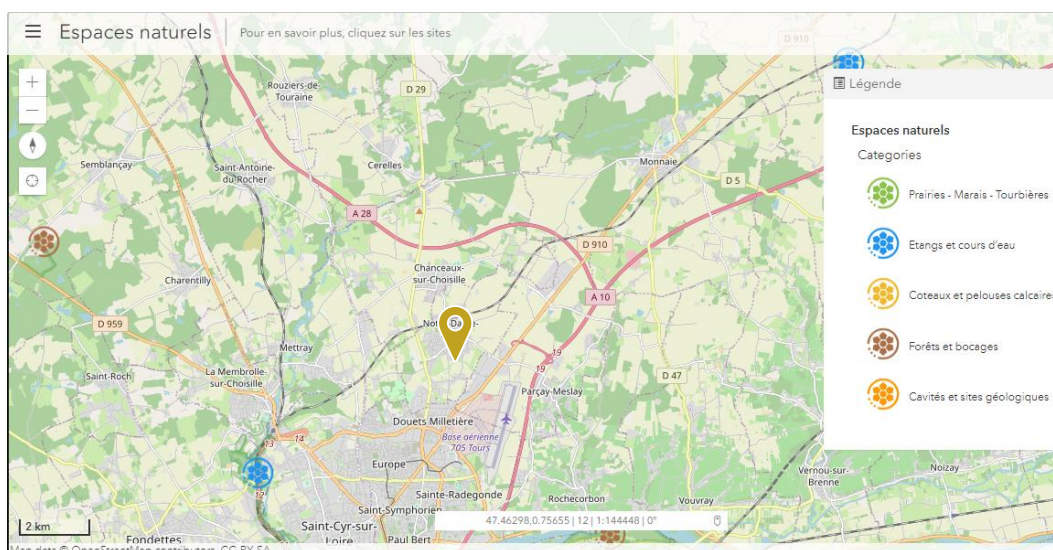


Figure 7 : Zoom des ENS présent autour de Notre Dame d’Oé dans le département d’Indre et Loire (37)

### 3. Le site du projet et sa localisation

Le site se situe au sud du centre bourg à la limite des habitations et des espaces agricoles.



Figure 8 : Plan de situation et localisation du projet (IGN)

Le secteur concerné par le projet d'extension de l'EHPAD, d'une superficie d'environ 1 000 m<sup>2</sup> (en violet ci-dessous), se situe en limite nord-ouest de la parcelle cadastrale AM286.

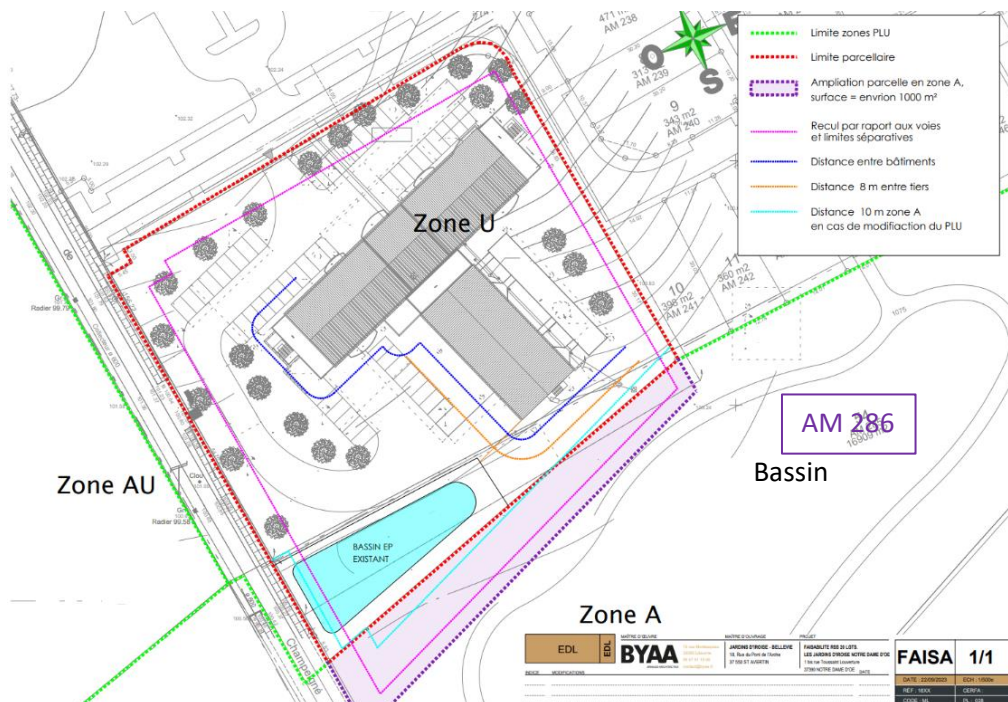


Figure 9 : Plan masse de l'extension (en violet)



Photo 1: Vue depuis l'extrémité ouest



Photo 2: Vue depuis l'extrémité est

Il s'insère entre l'établissement Les Jardins d'Iroise d'Oé et un parc paysager aménagé entre 2007 et 2009, lors de la construction de l'EHPAD et la zone pavillonnaire environnante.

#### 4. Les principales caractéristiques faunistiques et floristiques

Les informations suivantes sont issues de l'outil OpenObs permettant de visualiser et de télécharger les données d'observation sur les espèces disponibles dans l'Inventaire national du patrimoine naturel, plateforme nationale du SINP (Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel).

Ces données ont été complétées par celles de la SEPANT (<http://sirff.fne-centrevaldeloire.org>), issues des passages réalisés dans le cadre de l'inventaire de la biodiversité communale (2012 à 2014) de la commune de Notre Dame d'Oé.

Ainsi, les enjeux et potentialités environnementales sont basés sur la connaissance naturaliste d'une part (analyse bibliographique), et d'un regard d'expert écologue d'autre part (expertise terrain).

#### Faune

Le bilan des connaissances écologiques issues de l'IBC réalisé entre 2012 et 2014 recense 49 espèces d'oiseaux, 7 espèces de mammifères, 6 espèces d'amphibiens, 5 espèces de reptiles, 7 espèces de poissons et 53 espèces d'insectes.

Ci-dessous le détail par nombre total, nombre d'espèces d'intérêt et nombre d'espèces exotiques envahissantes.

Tableau 1 : Nombre d’espèces recensées à l’occasion de l’IBC de Notre Dame d’Oé

Groupe d’espèces	Nombre total d’espèces recensées	Nombre d’espèces d’intérêt (statut de protection, menacées, réglementées, déterminantes ZNIEFF, etc.)	Nombre d’espèces exotiques envahissantes
Insectes et crustacés	54	6	2
Poissons	7	1	0
Amphibiens	6	6	0
Reptiles	5	5	0
Mammifères	7	0	1
Oiseaux	49	0	0

L’analyse des données bibliographiques issues de l’outil OpenObs s’axe sur les observations récentes (2017 à 2023) et les espèces dites patrimoniales, à savoir les espèces protégées, menacées (au niveau régional ou national), rares, ou ayant un intérêt scientifique ou symbolique.

Les espèces surlignées en jaune sont susceptibles de fréquenter de manière temporaire le secteur concerné par l’extension de l’EHPAD.

Tableau 2: Liste des oiseaux protégés et/ou patrimoniales observés sur la commune entre 2017 et 2023

Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	LRN	LRR	Det ZNIEFF
Oiseaux	<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Article 3	VU	LC	oui
Oiseaux	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert		LC	LC	oui
Oiseaux	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	Article 3	VU	VU	oui
Oiseaux	<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette		NT		
Oiseaux	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Article 3	LC	LC	oui
Oiseaux	<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-bœufs	Article 3	LC	VU	oui
Oiseaux	<i>Burhinus oedicephalus</i>	Œdicnème criard	Article 3	LC	LC	oui
Oiseaux	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Article 3	VU	LC	
Oiseaux	<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	Article 3	VU	Nab	
Oiseaux	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Article 3	LC	LC	

Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	LRN	LRR	Det ZNIEFF
Oiseaux	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	Article 3	NT	LC	
Oiseaux	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Article 3	LC	LC	oui
Oiseaux	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	Article 3	LC	NT	
Oiseaux	<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	Article 3	VU	NT	
Oiseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	Article 3	EN	VU	
Oiseaux	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Article 3	LC	EN	oui
Oiseaux	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Article 3	NT	LC	
Oiseaux	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	Article 3	VU	EN	oui
Oiseaux	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Article 3	NT	LC	
Oiseaux	<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	Article 3	LC	VU	oui
Oiseaux	<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	Article 3	LC	Nab	
Oiseaux	<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucopée	Article 3	LC	VU	
Oiseaux	<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Article 3	VU	NT	
Oiseaux	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	Article 3	NT	LC	
Oiseaux	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	Article 3	NT	NT	
Oiseaux	<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	Article 3	VU	VU	
Oiseaux	<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	Article 3	VU		
Oiseaux	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	Article 3	NT		
Oiseaux	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Article 3	VU	LC	
Oiseaux	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois		VU	LC	
Oiseaux	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	Article 3	LC	LC	
Oiseaux	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Article 3		LC	
Oiseaux	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé			VU	oui

La plupart des espèces surlignées sont communes en contexte péri-urbain et fréquentent potentiellement le site du projet de manière occasionnelle (transit/survol, repos).

Tableau 3 : Liste des insectes protégés et/ou patrimoniales observés sur la commune entre 2017 et 2023

Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	LRN	LRR	Det ZNIEFF	DHFF
Insecte	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	Article 2			Oui	Annexe II et IV
Insecte	<i>Melitaea phoebe</i>	Mélictée des Centaurées		LC		Oui	
Insecte	<i>Saturnia pyri</i>	Grand Paon de nuit				Oui	

Tableau 4 : Liste des mammifères protégés et/ou patrimoniales observés sur la commune entre 2017 et 2023

Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	LRN	LRR	Det ZNIEFF	DHFF
Mammifères	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Article 2	LC	LC		

Tableau 5 : Liste des reptiles protégés et/ou patrimoniales observés sur la commune entre 2017 et 2023

Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	LRN	LRR	Det ZNIEFF	DHFF
Reptiles	<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	Article 2	LC	LC		
Reptiles	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Article 2	LC	LC		Annexe IV

Tableau 6 : Liste des amphibiens protégés et/ou patrimoniales observés sur la commune entre 2017 et 2023

Classe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	PN	LRN	LRR	Det ZNIEFF	DHFF
Amphibiens	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Article 2	LC	LC		Annexe IV

**Légende :**

PN : protection nationale / PR : Protection régionale

ZNIEFF : espèce déterminante ZNIEFF, espèces suffisamment intéressantes avec une valeur patrimoniale.

LRN : Liste Rouge Nationale / LRR : Liste Rouge Régionale / LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique

DHFF : Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée par la directive 97/62/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

**Parmi les autres groupes d'espèces, seul le Hérisson d'Europe peut être de passage lors de ses pérégrination nocturne (exploration, recherche de nourriture).**

## Flore

Le bilan des connaissances écologiques issues de l’IBC réalisé entre 2012 et 2014 recense plus de 200 espèces floristiques.

Groupe d’espèces	Nombre total d’espèces recensées	Nombre d’espèces d’intérêt (statut de protection, menacées, réglementées, déterminantes ZNIEFF, etc.)	Nombre d’espèces exotiques envahissantes
Plantes vasculaires	209	9	3

L’analyse bibliographique des données issues de l’outil OpenObs s’axe à nouveau sur les observations récentes (2012 à 2023) et les espèces protégées et/ou patrimoniales, à savoir les espèces protégées, menacées (au niveau régional ou national), rares, ou ayant un intérêt scientifique ou symbolique.

Tableau 7: Liste des espèces végétales protégées et/ou patrimoniales observées sur la commune entre 2012 et 2023

Nom latin	Nom vernaculaire	PR	LRN	LRR	ZNIEFF	DHFF
<i>Anacamptis laxiflora</i>	Orchis à fleurs lâches	Article 1	LC	LC	Oui	
<i>Carex tomentosa</i>	Laïche tomenteuse		LC	LC	Oui	
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc		LC	LC		
<i>Lactuca saligna</i>	Laitue à feuilles de saule		LC	CR		
<i>Oenanthe peucedanifolia</i>	Œnanthe à feuilles de peucedan	Article 1	LC	LC	Oui	
<i>Oenanthe silaifolia</i>	Œnanthe à feuilles de silaüs		LC	LC	Oui	
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse répandu	Article 1	LC	VU	Oui	
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	Article 1	LC	LC		
<i>Ophrys aranifera</i>	Ophrys araignée		LC	LC		
<i>Ophrys insectifera</i>	Ophrys mouche		LC	LC	Oui	
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon piquant		LC	LC		Annexe V
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Sanguisorbe officinale	Article 1	LC	LC	Oui	
<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune	Article 1	LC	LC	Oui	

**Légende :**

**PR :** Arrêté du 12 mai 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Centre complétant la liste nationale

**ZNIEFF :** espèce déterminante ZNIEFF, espèces suffisamment intéressantes avec une valeur patrimoniale.

**LRN :** Liste Rouge Nationale / **LRR :** Liste Rouge Régionale / **LC :** Préoccupation mineure ; **NT :** Quasi menacé ; **VU :** Vulnérable ; **EN :** En danger ; **CR :** En danger critique

**DHFF :** Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée par la directive 97/62/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

Le relevé bibliographique indique une diversité d’orchidée importante sur la commune, ce sont des espèces qui apprécient les prairies ouvertes, non buissonnantes. Une bonne partie des espèces cotés en bibliographie sont inféodées à des milieux humides. Néanmoins la Laitue à feuilles de saule, l’Ophrys abeille, l’Ophrys araignée et l’Ophrys mouche, pourraient possiblement se développer sur l’extension avec la mise en place d’un entretien favorable au développement de ces espèces (fauche avec exportation des produits de coupe, absence de fertilisation des sols, ...).

## 5. Les impacts sur la biodiversité et les paysages

Les habitats en place, semi-naturels et relativement récent, datent des travaux de réalisation de l'EHPAD et le parc paysager attenant (2007-2009), en témoigne le stade de développement peu avancé des arbres plantés sur la parcelle impactée.

Ainsi, on peut y observer une pelouse de parc et plusieurs arbres isolés formant parfois un presque d'alignement. Ces habitats appartiennent à un ensemble qu'est le parc paysager.

Ci-après, le détail des arbres observés sur la parcelle, d'est en ouest :





Les essences dominantes sont l'Erable (*Acer sp*) et le Frêne (*Fraxinus sp*) puis secondairement le Peuplier (*Populus sp*) ainsi que le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). L'ensemble des sujets peuvent encore être considéré comme de jeunes arbres (stade de développement).

Au sein de ces arbres, aucune trace de nidification (ancien nid, cavités arboricoles, ...) n'a été observée. Les sujets, encore jeunes (moins d'une quinzaine d'année) ne sont pas encore favorables à la reproduction de l'avifaune. Leur potentiel d'accueil pour la biodiversité locale est faible (refuge temporaire, repos voir alimentation).

**Une démarche de préservation des arbres existants peut être mise en place, notamment sur les sujets situés aux extrémités est et ouest, hors emprise bâti.**

L'autre habitat semi naturel observé est une pelouse, probablement tondue une à plusieurs fois dans l'année, composée de graminées indigènes et exotiques. Cet habitat herbacé constitue le second élément du parc paysager.



On y observe en dominance le Ray-grass (*Lolium sp*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), la Pâquerette (*Bellis perennis*), le Trèfle blanc (*Trifolium repens*) ou encore le Chardon (*Carduus sp*) et le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*).

Selon la pression d'entretien, les pratiques de fertilisation des cultures environnantes ou encore la périodicité des interventions, la diversité et la composition des cortèges d'espèces varient. La pelouse inventoriée semble souffrir de pratiques trop intensives entraînant une faible diversité floristique.

De ce fait, les capacités d'accueil pour la faune et la flore locale sont également limitées (notamment la disponibilité en ressources alimentaires pour l'entomofaune).

Le bassin d'infiltration des eaux pluviales (EP) au sud-ouest de l'établissement ainsi que celui du parc paysager constituent des milieux favorables aux amphibiens et odonates.



Cependant, la présence d'une clôture à petites mailles ceinturant tout le bassin de l'EHPAD, la dominance des cultures intensives au sud et de l'urbanisation (quartier pavillonnaire) au nord, en lien avec l'absence de structures végétales structurantes (type haies bocagères, boisement) limitent grandement les réelles capacités d'accueil (habitat de reproduction) pour les amphibiens et dans une moindre mesure pour les odonates (libellules et demoiselles).

**Au regard des observations naturalistes réalisées sur site, enrichies par l'analyse bibliographiques (OpenObs et SEPANT), les enjeux et potentialités d'accueil pour la faune et flore locale sont jugées très faibles.**

**Par ailleurs, considérant que le projet d'extension est très restreint en termes de surface (environ 870 m<sup>2</sup>) et accolé à l'établissement actuel, ce dernier ne portera très probablement pas atteinte à la biodiversité.**



**ELAN**

Société ELAN  
1, avenue Eugène Freyssinet  
78061 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Cedex

*Agence de Nantes  
24/26 Mail Pablo Picasso  
Bâtiment Skyline  
44000 NANTES*